



La Discrimination –

Ressources

Résumé

La discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'origine sociale, le statut social, le statut d'Autochtone, le handicap ou l'orientation sexuelle, lors d'un recrutement de personnel n'est pas acceptable et encore moins tolérable.

Le Code

42. Dans le recrutement de leur personnel, les entreprises signataires s'abstiendront et exigeront de leur personnel qu'il s'abstienne de toute discrimination sur des critères de race, de couleur, de sexe, de religion, d'origine sociale, de statut social, d'appartenance ethnique, de handicap ou de préférence sexuelle, et sélectionneront leur personnel sur la base des exigences intrinsèques des missions à exécuter.

Ressources

1. [Standard ISO 18788 - 2015 / Certification / Standards / Annex A.8.6.2 Personnel](#)
2. [Standard PSC-1 Management System for Quality of Private Security Company Operations. Annex A.9.2.1. Personnel](#)

3. [Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme / Stop discrimination](#)

4. [Nations Unies et Règlementation du Droit / Egalité & Non-discrimination](#)